

Délibération n°2026-025

COMMUNE DE STEENE

Nb des Membres	
En exercice	Présents
15	11

Date de	
Convocation	Affichage
13/04/2026	13/04/2026

L'an deux mille **vingt - six**, le **dix-sept avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence, de Monsieur Alain DAVROUX, Maire

Présents :

MM. Alain DAVROUX, Benjamin DENOYELLE, Patricia DOUAY, Samuel DEGEZELLE, Edith DEWAELE, Laurent DEBRUYNE, Marianne DRIEUX, Guillaume TOURILLON, Jérémy POY, Nathan MARY, Céline CALESSE

Procuration : MM. Maryse DEVROE donne pouvoir à Nathan MARY, Stéphanie VANBOSSSEL donne pouvoir à Benjamin DENOYELLE, Pierre DELBAERE donne pouvoir à Samuel DEGEZELLE

Excusé :

Absent : Estelle ACHTE

Secrétaire de Séance : Guillaume TOURILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STEENE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2025. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 059-215905795-20260417-2026_025-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an usdits. Ont signé au registre les mem
extrait certifié conforme par Monsieur le Maire.

Nombre de suffrages exprimés :
Votes pour : 14
Votes contre : 0
Abstention : 0

Acte certifié exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture

Le **20/04/2026**

et publication,

le **20/04/2026**

ou notification

du